

AVIS À LA BATELLERIE

Les usagers du fleuve Charente sont informés

de la modification des conditions de franchissement de l'écluse du barrage de Saint-Savinien-Le Mung à compter du vendredi 03 mai 2024

en raison d'un incident dans la manœuvre du pont,
la navigation sera aménagée durant l'opération d'entretien,
par une réduction du tirant d'air des embarcations empruntant l'écluse :
- le tirant d'air doit être inférieur à 2,50 m,
en cas de dépassement, aucun sasement ne peut être effectué.

Il est demandé de respecter la signalisation
et le balisage temporaire en place.

Merci de votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
le Département de la Charente-Maritime, l'Agence Fluviale,
au 05 46 90 20 91 / 06 19 19 67 87